

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Eure

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 12/02/2024

Date d'affichage : 26/02/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt deux février, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. José VAREA NAVARRO, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON.

Étaient absents non excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

Procurations : M. José VAREA NAVARRO en faveur de Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : Mme Aurélie BLONDEL.

OBJET : Convention de participation financière entre le SIEGE et la commune de Thiberville : avenue des Canadiens

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: 6 667.00 €
- en section de fonctionnement: 0.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront effectués rue du 24 Août et rue de la Carbonnière pour un montant total de 20 000 €. Le SIEGE prendra à charge 13 333 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (par 17 Voix Pour) le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses

d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 26/02/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Aurélie BLONDEL.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

